



**Conseil Municipal**  
**14 novembre 2022**  
**Hôtel de Ville, Salle Edgar Faure**  
**18h30**

## **PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 novembre 2022 à 18 h 30, Salle Edgar Faure à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle GIROD a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 03  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 8 novembre 2022  
Date de publication : 21 novembre 2022

### ***Conseillers présents***

M. Jean-Baptiste GAGNOUX	M. Patrice CERNELA
Mme Isabelle GIROD	M. Jean-Philippe LEFÈVRE
Mme Isabelle MANGIN	Mme Isabelle DELAINE
Mme Sylvette MARCHAND	Mme Nathalie JEANNET
M. Stéphane CHAMPANHET	Mme Catherine DEMORTIER
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON	Mme Patricia ANTOINE
M. Daniel GERMOND	M. Mohamed MBITEL
Mme Frédérique DRAY	Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE
M. Philippe JABOVISTE	Mme Justine GRUET
Mme Maryline MIRAT	M. Hervé PRAT
M. Alexandre DOUZENEL	Mme Laetitia JARROT-MERMET
M. Jean-Pierre CUINET	M. Nicolas GOMET
M. Jacques PÉCHINOT	M. Ako HAMD AOUI
M. Jean-Pascal FICHÈRE	M. Timothée DRUET
M. Jean-Michel REBILLARD	Mme Christine MUGNIER
Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ	Mme Nadine HERRMANN

### ***Conseillers absents ayant donné procuration***

M. Mathieu BERTHAUD à Mme Isabelle MANGIN  
Mme Sylvette MARCHAND à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (à partir de la DCM 22.14.11.100)  
M. Paul ROCHE à M. Stéphane CHAMPANHET  
Mme Laetitia CUSSEY à M. Philippe JABOVISTE (jusqu'à son arrivée à la DCM 22.14.11.98)

### ***Conseillers absents non représentés***

M. Philippe JABOVISTE (DCM 22.14.11.100-101)

### **Ordre du jour :**

Désignation d'un secrétaire de séance  
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2022  
Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

1. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
2. Rapport annuel 2022 sur l'égalité entre les femmes et les hommes
3. Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

**M. le Maire :** Vous avez pu observer les différentes décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation de pouvoirs. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Merci.

#### **Arrivée de Laetitia CUSSEY**

Nous passons au premier rapport.

### **RAPPORT N° 1 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

DCM 22.14.11.98

**M. PÉCHINOT :** [...] Cet article 31 concerne les supports de diffusion d'information générale. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications de l'article 31 du règlement intérieur comme suit : « Les tribunes du magazine municipal seront également publiées sur le site Internet de la Ville ainsi que sur la page Facebook. »

**M. le Maire :** Merci, Monsieur PÉCHINOT. Il s'agissait donc d'une modification du règlement intérieur suite à une proposition de Monsieur GOMET en date du 19 septembre 2022. Je vous avais fait part de mon ouverture, avec des limites, pour pouvoir tenir compte de la précision que vous souhaitiez sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé que nous puissions intégrer ces modifications au sein du règlement intérieur pour tenir compte de la communication numérique. Dans l'article 31, nous ne parlerons plus de bulletin, mais de support de diffusion pour tenir compte pas seulement de l'écrit, mais aussi des aspects numériques. Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ?

**M. GOMET :** Je vous remercie. En effet, j'avais déposé un amendement en début de séance comme le requiert la procédure du règlement intérieur. Ce dernier n'était pas tout à fait conforme concernant ce point. Le règlement intérieur doit comporter les modalités qui donnent un espace réservé aux élus. L'amendement que j'ai déposé n'a pas été débattu et n'a pas fait l'objet d'un vote. Vous vous étiez engagé à rendre en conformité le règlement intérieur. Je vous ai écrit afin de demander où en étaient les conclusions du service juridique, puisque c'est ce dont il était question. Je n'ai malheureusement pas obtenu de réponse à ce sujet. C'est la raison pour laquelle j'ai réalisé un recours gracieux auprès de vous en demandant que soit présenté, lors du prochain Conseil Municipal, l'amendement pour tenir compte de cette modification du règlement intérieur, pour tenir compte aussi des jurisprudences qui concernaient aussi la suffisance de ces espaces. Cela signifie que ces espaces doivent être proportionnés au volume de ces publications.

Certes, il est possible que l'amendement soit discutable. Le but était qu'il y ait un débat. Il aurait pu être également modifié, puisque les élus de la majorité peuvent eux-mêmes proposer des amendements. Il faut savoir que des modifications peuvent avoir lieu également en cours de séance. C'est tout le sens du Conseil Municipal : il faut qu'un débat se produise en son sein pendant ses séances. Ensuite, les décisions sont prises par voie de délibération. Malheureusement, aujourd'hui, à l'ordre du jour, ce n'est pas cet amendement transformé en délibération qui est mis à l'ordre du jour. C'est une autre délibération très minimaliste qui consiste à reprendre les tribunes du magazine municipal pour les dupliquer sur les différents supports numériques. Cela ne prend pas tout à fait en compte cette idée de proportionnalité.

Je déplore la manière dont les choses se font. Nous avons l'occasion de délibérer en Conseil Municipal avec tous les conseillers municipaux. Finalement, les propositions, que ce soit un amendement ou une proposition de délibération, passent « à la moulinette » du Cabinet qui propose des délibérations. Nous n'avons plus grand-chose à délibérer ensuite lors des Conseils Municipaux. Je trouve cela vraiment dommage et cela montre que le Conseil Municipal est parfois une chambre d'enregistrement, ce que je déplore vraiment. Nous avons vraiment perdu le sens de ce que c'était que de délibérer.

**M. le Maire :** Merci. J'avoue ne pas trop comprendre quels étaient vos souhaits après avoir entendu votre intervention.

Plusieurs points sur le sujet. Premièrement, nous ne vous avons pas répondu, parce que je vous avais dit que je tiendrais compte de ce que vous disiez la dernière fois et que nous proposerions quelque chose qui modifierait le règlement intérieur. C'est l'engagement que j'ai pris ici. Je tiens mes engagements. Il y a une délibération sur le sujet ce soir. Il n'était pas nécessaire de faire un recours

**M. HAMDAOUI** : Cette délibération de ce soir n'est pas une volonté du Maire d'accorder ou pas le fait que quelqu'un de l'opposition dépose un amendement. C'est la loi. Nous demandons simplement à ce que le règlement intérieur rentre dans la loi. Ce n'est pas donc pas une décision du fait du Prince. L'esprit de la loi sur l'expression de l'opposition est la libre expression de l'opposition. Ici, je vois des tribunes de magazines. C'est la Ville de Dole qui a choisi la formule de « tribune », mais cela aurait pu être d'autres formules. Ce qui compte dans l'esprit de la loi, c'est la libre expression de l'opposition. C'est déjà bien que vous publiez les tribunes sur la page Facebook ou sur le site Internet. Cependant, la loi ne dit pas cela ; elle parle d'un espace de libre expression. C'est donc nous qui décidons de mettre ce que nous souhaitons. Ce n'est pas à la Municipalité de décider si elle va mettre les tribunes ou non. Si nous voulons mettre les tribunes, nous les mettrons ; si nous ne voulons pas les mettre, nous ne les mettrons pas.

**M. le Maire** : Évidemment.

**M. HAMDAOUI** : Je vois que les tribunes du magazine seront également publiées. C'est bien. Cependant, ce n'est pas l'esprit de la loi et ce n'est pas ce que nous demandons. Nous demandons que soit appliquée la loi qui parle de libre expression de l'opposition dans la proportionnalité des publications faites sur tous les supports en proportion. Vous pouvez consulter la loi : cela est précisé. Le débat de ce soir est aussi simple que cela.

**M. le Maire** : J'entends ce que vous dites, mais je réprécise que la libre expression des élus vous permet évidemment d'écrire ce que vous souhaitez. Ce n'est pas le sujet. Vous vous rendez compte tout de même que cela signifie qu'à tout moment, en permanence, il va falloir avoir un poste à la communication pour pouvoir publier ce que vous souhaitez quand vous voulez, en fonction d'une proportionnalité qui sera décidée de qui et de quelle manière. Aujourd'hui, il n'existe pas dans le magazine municipal une question de proportionnalité du contenu. Il existe en revanche une proportionnalité des groupes. Cela signifie que vous avez un groupe et vous pouvez publier une tribune, peu importe le contenu du magazine municipal. C'est la même chose pour la question de Facebook : vous avez un droit de publication, mais il n'existe pas, en fonction de telle actualité ou tel sujet, des publications Facebook.

**M. HAMDAOUI** : Nous verrons.

**M. le Maire** : C'est ce que nous vous proposons ce soir de modifier.

**M. LEFÈVRE** : J'entends cet échange. Une Ville est tenue par votre famille politique, que je connais bien. Je veux parler de la Ville de Colombes qui est mon autre ville. Sur la page Facebook de la Ville de Colombes, à ma connaissance, je n'ai pas vu de post du groupe d'opposition. Je suis assez souvent ce qu'il se passe à Bordeaux et à Strasbourg, dans les mairies que vous tenez. Ensuite, chacun a des pages Facebook de ses familles politiques ou d'autres outils de communication qui vont vous permettre de développer ce que vous avez à développer. En tout cas, je fais référence à une ville que je connais bien et qui, depuis les dernières élections, appartient à votre famille politique.

**M. le Maire** : On s'arrête là. Il y a une parole supplémentaire. Nous n'irons pas au-delà.

**M. HAMDAOUI** : Monsieur LEFÈVRE prend des exemples qui vont dans un sens. Il existe aussi d'autres collectivités qui ont ouvert leur site Internet à l'opposition en laissant libre expression de l'opposition, en permettant à l'opposition, à l'issue du Conseil Municipal, de faire un compte-rendu des débats. Il ne faut donc pas chercher des exemples comme cela. Il faut simplement l'esprit de la loi, qui est la libre expression de l'opposition. Quand on est démocrate, on respecte cette libre expression de l'opposition.

**M. le Maire** : La libre expression est le fait de pouvoir écrire ce que vous souhaitez dans les espaces qui vous sont dédiés. Vous aurez donc la possibilité d'écrire ce que vous souhaitez dans une place nouvelle qui vous sera donnée sur les espaces numériques, Internet et page Facebook, complémentaires au magazine municipal. Sinon, à ce compte-là, je vais dire « le groupe de la majorité va aller publier sur la page Facebook de la Ville à tout moment ». Vous rendez-vous compte ? Ce n'est plus le Facebook de la Ville, mais un Facebook politique à n'en plus finir. Je veux dire par là que nous sommes dans l'excès, et quand il y a de l'excès, il faut de la règle. Je crois que vous disposez de suffisamment d'espaces que vous pouvez alimenter librement pour faire valoir vos droits d'opposition. Il faut que nous soyons vigilants à l'équité.

**M. PRAT :** Je pense que la communication générale de la municipalité est orientée par la vue politique de ceux qui dirigent la municipalité. Cela atteint un point aujourd'hui que même sur les photos, les élus d'opposition n'apparaissent pas.

**M. le Maire :** Vous n'êtes peut-être pas souvent présents lors des manifestations.

**M. PRAT :** Je m'en fiche d'apparaître partout, mais à certains moments, la manière dont vous publiez les illustrations de l'information générale en est presque caricaturale.

**M. le Maire :** Nous avons entendu ce que vous aviez à dire sur ce sujet. Avez-vous d'autres demandes ? Je vais donc mettre aux voix cette modification du règlement. Y a-t-il des voix contre ? Je compte 5 oppositions et 1 abstention. Cette délibération est donc adoptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 5 oppositions et 1 abstention, adopte la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

**M. le Maire :** Je rappelle que si des adaptations réglementaires sont à faire, nous les ferons. Il n'y a pas de problème. Même si vous aviez raison, si jamais la réglementation et la loi ou toute autre forme juridique vous donnaient raison sur ce point de vue, j'avoue que pour l'ensemble des collectivités, cela serait extrêmement compliqué. Ce serait même ingérable. À ce compte-là, dans le magazine municipal, il faut vous donner l'équivalent du nombre de pages qu'il existe de publications dans le magazine. Sur Internet, à chaque fois que l'on poste une photo, il va falloir vous donner la possibilité de mettre une photo. Cependant, je me méfie parfois de certaines règles mises en place qui ne sont pas toujours très concrètes et applicables pour tous. Heureusement, je ne pense pas que l'on ira sur ces formes.

Nous passons au rapport suivant.

## **RAPPORT N° 2 : RAPPEL ANNUEL 2022 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

DCM 22.14.11.99

**Mme MANGIN :** Le contenu du rapport annuel comporte deux volets, l'un sur la politique des ressources humaines en données chiffrées et l'autre sur les politiques menées sur leurs territoires en faveur de l'égalité.

Concernant la politique des ressources humaines, nous y trouverons des données relatives à l'effectif permanent ou recrutement, à la formation, au temps de travail, aux promotions, aux conditions de travail, à l'absentéisme et à la rémunération. Le rapport figurant en annexe présente des données des services mutualisés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole pour l'année 2022.

Je vous en donne quelques chiffres clés. Les postes de Direction passent majoritairement féminins en 2022 avec 5 femmes et 4 hommes. Ils étaient au nombre de 9 également l'an dernier avec 4 femmes et 5 hommes.

Les postes de chefs de service sont en proportion 60 % de femmes avec un nombre de 13 postes et 40 % d'hommes avec un nombre de 9 postes. C'est le reflet de la répartition de l'ensemble des postes, pour lesquels la part des femmes pour 2022 s'élève à 66 % de l'effectif permanent et 34 % pour la part des hommes. À titre indicatif, le taux de féminisation est de 61 % au niveau national dans la fonction publique territoriale.

Par filière, nous avons une représentation classique des métiers avec une population majoritairement masculine dans les filières sportives et la police nationale. Les filières administratives, animation et médico-sociale restent majoritairement féminines. À noter l'équilibre de la filière technique qui enregistre 48 % de femmes et 50 % d'hommes. Les agents majoritairement féminins des écoles, crèches, ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et en entretien relèvent de cette filière.

La pyramide des âges présente un personnel vieillissant. Les moins de 30 ans ne représentent que 9 % des femmes et 13 % d'hommes, alors que 35 % des femmes et 40 % des hommes ont tous plus de 50 ans.

**M. DRUET** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ma question est un peu technique. J'avais relevé les chiffres que vous avez donnés en introduction par rapport à la pyramide des âges dite « pyramide champignon ». Je suis intéressé par les actions qui peuvent être menées sur les TMS (troubles musculosquelettiques). Je sais que dans certains secteurs d'activité, il existe des référents membres du personnel, et des actions sont menées en lien avec la Direction suivant les postes. Des enquêtes sont organisées pour déterminer l'aptitude à un poste et pour voir les améliorations possibles par rapport aux troubles musculosquelettiques. Étant donné que l'on constate une pyramide des âges vieillissante, ce point est important. En effet, ces troubles musculosquelettiques sont tout de même à l'origine de divers arrêts de travail, de maladies professionnelles et à terme d'incapacité ou d'inaptitude au poste du travail. Je voulais connaître les actions menées sur notre collectivité. Je vous remercie.

**Mme MANGIN** : Ces questions relèvent plutôt du CHSCT, instance où ces questions sont abordées. Dans ce rapport hommes-femmes, les référents sont évoqués, mais dans le cadre du harcèlement au travail. Effectivement, des actions sont menées pour améliorer l'ergonomie au travail dans le cadre du CHSCT dans la mesure où cela relève de cette instance.

**M. le Maire** : De plus, un agent est dédié et chargé de toutes ces questions de prévention et de risques au travail. Il peut tout à fait intervenir si les agents en font la demande, et de toute façon, il intervient dans les services. Avez-vous d'autres questions ou d'autres observations ?

**Mme JARROT-MERMET** : Concernant le dispositif de signalement et de prise en charge des violences sexistes et sexuelles, deux référentes ont été nommées. Je me demandais pour quelle raison ont été nommées deux femmes et pas un homme et une femme pour la parité. Un protocole est-il mis en place et pouvons-nous en avoir connaissance ? Qui sont ces deux personnes ? Les agents ont-ils été prévenus ? En effet j'en ai interrogé quelques-unes qui travaillent pour la ville de Dole, et qui ne les connaissent pas. Elles n'ont peut-être pas été attentives à cette information. Je voulais des renseignements supplémentaires sur ce point.

Concernant le point conciliation avec la vie familiale, vous vous êtes mis en conformité avec les dispositions ministérielles. Vous avez précisé qu'une heure était accordée à une femme qui allaite. Je voulais être certaine que son heure lui était bien rémunérée. Je voulais savoir ce que vous entendiez par le terme « non récupérable » pour les femmes enceintes.

Concernant les actions menées, comme l'a déjà fait remarquer ma collègue, Octobre Rose, c'est très bien, mais je ne vois pas trop ce que cela vient faire dans le rapport égalité hommes-femmes.

**Mme MANGIN** : Concernant le dispositif de signalement, deux référentes agentes ont été choisies en fonction de leur métier. En effet, il y a une juriste et une personne qui travaille aux RH. Ce sont effectivement des femmes.

Le temps de travail pour l'allaitement est accordé de manière systématique sans attendre l'avis du médecin. Il n'y a donc pas de récupération au niveau de ces heures.

**Mme JARROT-MERMET** : J'avais aussi demandé si un protocole était établi dans le dispositif. Par ailleurs, concernant le terme « non récupérable », vous confirmez que leurs heures leur sont bien payées.

**Mme MANGIN** : Oui.

Cela a été remonté au niveau du Comité de Direction. Normalement, ce sont les chefs de service qui devaient informer les agents de l'existence de ces deux correspondantes.

**M. le Maire** : Tout en sachant que si des problèmes de ce type devaient se présenter, il est évident que l'agent qui viendrait à être concerné en interpellerait sa hiérarchie ou le service des ressources humaines, qui immédiatement redirigerait cette personne vers les deux agents en charge de cette mission. Avez-vous d'autres questions ?

**M. HAMDAOUI** : Madame HERRMANN a posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu concernant l'articulation entre le plan d'actions égalité hommes-femmes et le rapport. Dans le plan d'égalité hommes-femmes, il existe des critères d'évaluation que nous ne retrouvons pas dans le rapport. Je crois que nous sommes tous attachés ici à vouloir réduire ces inégalités entre les hommes et femmes. Il n'y a pas de doute sur ce sujet. Ce rapport présente l'intérêt de nous faire prendre conscience des inégalités systémiques dues soit au fonctionnement des institutions,

**M. le Maire :** Le rapport offre une photographie de la situation et permet, s'il existe de profonds problèmes, de les solutionner. Je considère qu'il n'y a pas de problème. Les choses évoluent progressivement. Les problématiques salariales ne sont pas dues à la question de l'homme et de la femme, mais elles sont dues à des filières. Vous prenez le sujet à l'envers. Je considère que c'est surtout pour cette raison qu'il existe des disparités dues aux filières, mais cela n'est pas dû au fait d'être une femme ou d'être un homme. Par ailleurs, des recrutements sont faits en permanence. Des femmes sont affectées aux espaces verts, nous allons recruter une électricienne, parce que cette personne a fait le choix d'une formation en électricité. C'est tout.

Je crois qu'il ne faut pas vouloir avoir une prise sur tout. Je vais même vous dire une chose. Si l'on mobilisait autant d'énergie sur les violences faites aux femmes et les véritables discriminations que dans une collectivité, peut-être que la société s'en porterait mieux. En effet, ce ne sont pas dans les collectivités que les problèmes sont là. Je vous le dis donc avec beaucoup d'honnêteté, assez directement. Je crois que de ce point de vue, beaucoup de choses ont évolué. Finalement quand je vois le rapport qui permet de faire cette photographie à l'instant T, si tout le monde était aussi vertueux partout, ce serait très bien. Je le dis même aussi en politique, rassurez-vous. Je ne peux que constater que vous étiez deux têtes de liste masculines également aux législatives.

Attention de ne pas vouloir se prévaloir de principes moraux fondamentaux sur le sujet alors que ce n'est pas toujours si évident ou si simple. Je pense que ce qu'il faut combattre sur ce sujet-là par rapport aux femmes, ce sont bien sûr premièrement les iniquités salariales liées au fait d'être femme, et notamment par rapport aux problématiques de maternité, et deuxièmement, ce sont bien évidemment les violences faites aux femmes qui sont un vrai sujet.

Quand nous sommes autour de cette table à discuter de problèmes qui n'en sont pas, selon moi, alors qu'il existe de véritables problèmes à côté de ce sujet, pas forcément dans notre collectivité fort heureusement, mais à l'échelle de la société, je me dis que les violences faites aux femmes sont un réel sujet. Vous allez me dire que cela peut être un autre sujet, et je comprendrais que vous le disiez, mais je pense qu'aujourd'hui notre collectivité a beaucoup évolué de ce point de vue. Je ne dirais pas qu'elle a fait des efforts, mais je dirais tout simplement que la société a fait que des hommes ont commencé à aller travailler dans des filières exclusivement féminines et que les femmes ont commencé à aller travailler dans des filières exclusivement masculines. Les choses évoluent donc de ce point de vue. C'est à nous maintenant d'être vigilants et il s'agit peut-être du vrai sujet, même s'il n'y a aucun problème qui est remonté de ce point de vue.

Il s'agit de savoir de quelle manière ces hommes qui intègrent des filières très féminines sont bien accueillis et sont bien à leur place dans ces services et qu'à l'inverse, des salariées femmes qui intègrent des filières techniques sont bien accueillies, mais je n'ai pas non plus de remontées problématiques de ce point de vue. C'est peut-être sur ce point que la collectivité peut être présente particulièrement. Vous parliez des actions qui peuvent être menées : il s'agit peut-être de la vigilance de ce point de vue, même si j'ai le sentiment que l'intégration se passe bien et que j'ai également le sentiment que le fait que des filières qui étaient très masculines accueillent des femmes et inversement est plutôt bienvenu, que c'est plutôt salué dans les services et dans les équipes. Finalement, cette mixité hommes-femmes dans les services, qui progresse d'année en année, va plutôt dans le bon sens. Voilà ma vision des choses.

Monsieur HAMDAOUI, pour une dernière intervention.

**M. HAMDAOUI :** Vous avez dit qu'en résumé, il n'y a pas de problème qui émane de ce rapport. Je ne peux pas laisser passer cela. Ce sont 80 % des femmes qui sont à temps non complet.

**M. le Maire :** Il s'agit d'un problème de temps non complet et non un problème exclusivement de femme.

**M. HAMDAOUI :** 80 % des femmes en temps non complet, c'est un problème ; 124 euros de moins par mois que les hommes, c'est un problème ! On ne peut pas laisser dire que ce n'est pas un problème. C'est un problème ! De même, 5 % de différence de salaire, c'est un problème !

**M. le Maire :** Je ne suis pas d'accord sur les raisons pour lesquelles cette différence existe.

**Mme MANGIN :** Je voulais juste préciser que la moitié des femmes en temps non complet ont tout de même plus de 20 heures par semaine. Nous y travaillons. En revanche, je précise bien que le temps partiel est du temps choisi, ce qui concerne aussi certaines personnes.

investir. Quand vous avez moins de moyens, vous devez investir moins et vous endetter moins. Le budget 2023 tentera donc de s'élaborer avec un désendettement proche de 1 million d'euros.

Je rappelle par ailleurs que nous avons mis en place dès la fin de l'été, voyant les choses évoluer difficilement sur l'énergie, un plan d'économie d'énergie que nous avons présenté, dont nous évaluons les effets à hauteur d'environ 650 000 euros. Pour autant, la prudence nous imposera de tenir compte dans notre budget d'une dépense moindre, entre 200 ou 300 ou 400 000 euros, pour nous garder une marge, parce que ce sont des évaluations d'économie qui dépendront bien évidemment des coûts de l'énergie. Si le coût de l'électricité ne baisse pas, sous réserve d'évolutions européennes et de la géopolitique, le prix du gaz est revu tous les trois mois environ. De ce point de vue, des évolutions peuvent avoir lieu à la baisse comme à la hausse. Par conséquent, par prudence, sur nos évaluations, nous veillerons à avoir au sein du budget une économie telle qu'elle est mesurée, moindre à l'inscription budgétaire.

Je rappelle aussi que nous avons bien fait d'anticiper un certain nombre d'éléments, notamment sur les coûts de l'énergie, en investissant ces dernières années dans nos écoles, dans plusieurs bâtiments municipaux pour renforcer l'isolation, en faisant étendre le réseau de chauffage urbain à plusieurs équipements. De plus, nous avons pris la décision au printemps dernier de construire une nouvelle chaufferie dont nous devrions poser la première pierre au mois de janvier 2023 avec un début de fonctionnement en fin d'année 2023. Je ne vais pas chiffrer tous ces éléments, mais ils permettent d'avoir un impact des coûts de l'énergie moins fort.

Bien évidemment, nous avons de grandes différences entre collectivités. Certaines collectivités qui recueillent en leur sein beaucoup d'équipements publics par leurs charges de centralité (salles associatives, salles des fêtes, gymnases, écoles et autres) sont évidemment beaucoup plus touchées que des communes qui n'ont pas d'équipement. Il faut bien évidemment moins chauffer. Quand la masse salariale représente environ 11 millions d'euros sur la Ville, l'impact des décisions gouvernementales est différent que sur une petite commune. D'autres impacts – nous le verrons à l'Agglomération – font que des ressources supplémentaires pour les collectivités qui perçoivent la TVA désormais à la place de la taxe d'habitation, compte tenu de la TVA dynamique, peuvent avoir un surplus de recettes que nous n'avons pas, nous les communes, puisque nous n'avons pas de compensation de TVA.

Ces éléments font que les villes, particulièrement les villes moyennes et les grandes villes, sont impactées fortement. Bien évidemment, si nous chiffrons tout, nous constatons une augmentation de dépenses de 2 millions à 2,5 millions d'euros supplémentaires. Nous pouvons nous rassurer en voyant certaines autres villes, qui pour des raisons de contrats, en raison du fait qu'ils n'ont pas de chauffage urbain qui est à 50 % gaz et à 50 % énergies renouvelables, peuvent avoir 2, 3, 4 ou 5 millions d'euros. J'étais avec mon collègue allemand de Lahr qui va subir 8 millions d'euros de dépenses supplémentaires, tout comme la Ville de Besançon. Oui, les temps changent. Nous devons en responsabilité nous adapter en espérant que ces orientations budgétaires difficiles qui nous attendent en 2023 soient passagères.

Cependant, comme nous l'avons dit dans un certain nombre de collectivités, notamment celle où je siège au Conseil Départemental, nous n'avons aucune vision sur le sujet. Nous devons espérer bien évidemment une baisse des coûts de l'énergie, parce que le surcoût en charges de personnel, lui, perdurera bien évidemment. Ceci a un impact important sur l'investissement qui pourrait être divisé entre deux et trois par rapport à habituellement. La responsabilité et le sérieux budgétaires nous conduisent à avoir ces orientations. Tout est encore discutable dans l'élaboration du budget sur les pistes et marges d'économie possibles. Voilà ce que je voulais dire en préambule.

Je laisse au rapporteur général du budget, Jean-Pascal FICHÈRE, le soin de vous présenter plus en détail un certain nombre de chiffres sur ce rapport.

Une présentation est projetée en séance.

**M. FICHÈRE :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, comme l'a dit le Maire, nous sommes sur un budget en préparation qui est un budget de rupture. Je crois que c'est la première fois que nous avons de telles carences auxquelles il faut faire face par rapport aux données budgétaires.

Je passe rapidement sur la première slide qui rappelle les orientations budgétaires. La loi nous invite à mettre en place un débat d'orientations budgétaires avec la présentation de ce présent rapport qui est sous vos yeux ce soir. Vous connaissez les projections macroéconomiques qui ne sont pas très bonnes. La croissance du PIB est attendue à 0,5 % en espérant que ce sera tenu. Les prix à la

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, sachant que les coûts de l'énergie, des matières premières, fournitures scolaires, entretien et l'eau représentent 56 % des dépenses à caractère général. L'impact le plus fort se situe ici. Comme l'a rappelé le Maire de Dole, le coût de l'énergie passe de 1,7 million d'euros à 3,1 millions d'euros. Nous estimons que nous allons pouvoir réduire les coûts de l'énergie avec le plan. Nous espérons pouvoir contenir les dépenses à 2,8 millions d'euros, voire un peu en dessous.

S'agissant des effectifs, nous sommes sur une stabilité, comme cela vient d'être rappelé. Les effectifs sont de 315 ETP en 2023 contre 316 en 2022. Ce ne sont que les mouvements naturels, mais il n'y a pas de mouvement significatif. Cela nous conduirait sur le chapitre 012 à une augmentation de 0,7 % compte des départs et des rentrées. La masse salariale serait donc à peu près contenue à 100 000 euros par rapport à l'année précédente compte tenu des profils des embauches et des départs.

L'évolution de l'autofinancement brut a déjà été évoquée. Une baisse est prévue puisqu'en effet, l'atterrissage en 2021 était à 5,6 millions d'euros. En 2022, nous attendons un atterrissage de 3,8 millions d'euros pour tenir compte de l'augmentation sur laquelle nous avons délibéré au mois de septembre dans le cadre du BS. En 2023, est attendue une chute à hauteur de 3,5 millions d'euros sur le taux de financement brut compte tenu de tout ce qui vient d'être évoqué. Nous observons donc une chute de près de 2 millions d'euros entre 2021 et 2022 et 2023, puisque les deux années sont impactées fortement par ce qui a été évoqué.

La dette va pouvoir se stabiliser à la baisse, parce que l'objectif est de réduire de 1 million d'euros l'endettement de cette année. Nous passerions de 39,8 millions à 38,6 millions d'euros à la fin de l'année avec une annuité sensiblement stable par rapport aux années précédentes. Il existe donc une continuité des annuités, avec néanmoins une légère augmentation liée à l'augmentation des taux d'intérêt tels que nous les attendons, même si nous avons peu d'impact puisque la plupart de nos emprunts sont bloqués avec des taux fixes.

Concernant les dépenses d'investissement, les dépenses d'investissement sont à hauteur de 4,365 millions d'euros. Le montant est relativement modeste par rapport aux années précédentes, puisqu'il s'élevait à 8,9 millions d'euros en 2021 et 5 millions d'euros en 2022. Nous avons déjà un peu réduit. En 2023, le montant serait de 2,9 millions d'euros. Si nous résumons les grands postes, nous aurons :

- les équipements divers (informatique, vidéosurveillance, etc.) à hauteur de 590 000 euros ;
- les affaires éducatives à hauteur de 315 000 euros, ce qui correspond à l'ensemble des travaux faits dans les écoles hors le plan MPPE (Marché de Partenariat de Performance Énergétique) ;
- la culture à hauteur de 185 000 euros ;
- la transition écologique à hauteur de 1 070 000 euros (notamment avec le MPPE, plan de travaux dans les écoles) ;
- la voirie à hauteur de 810 000 euros : il y a aussi un effort, parce qu'il existe des besoins assez importants, notamment l'avenue de Northwich qui est programmée.

Pour le reste, 200 000 euros sont attribués au parc urbain pour continuer l'évolution pluriannuelle qui a été pressentie. Les travaux de bâtiments à hauteur de 910 000 euros concernent l'ensemble des travaux nécessaires dans les différents bâtiments dont nous disposons, dont les gymnases. Enfin, l'aménagement urbain s'élève à 240 000 euros. Avec les recettes attendues, les dépenses nettes s'élèveraient donc à 2,969 millions euros. Nous voyons que nous baissons significativement nos capacités d'investissement, mais cela fait partie des orientations que nous sommes contraints de suivre.

Vous avez ensuite la synthèse. Nous voyons que le taux de financement brut descend de 4 millions d'euros à 3,5 millions d'euros, avec les annuités, 4,6 millions d'euros. Le taux de financement net passe en négatif (cela faisait un moment que cela n'était pas arrivé dans ces constructions budgétaires) hors recettes récurrentes. Vous voyez que nous étions à 1,1 million d'euros lors de l'élaboration du CA 2021. Heureusement, avec nos recettes récurrentes, nous arrivons à 1,4 million d'euros. L'autofinancement net est donc positif de 300 000 euros, mais il plonge de manière très sensible.

L'équilibre est très fragile sur l'estimation du budget de 2023 compte tenu des données dont nous disposons, mais les engagements de la collectivité sont assez lourds et nous ne pouvons pas arrêter une machine qui avance. Nous avons beaucoup de dépenses incompressibles qu'il faut bien sûr assumer, ce qui la logique.



**M. PRAT :** Vous avez parlé d'un budget de rupture, et vous avez insisté, parmi les différents points, sur la baisse de l'endettement. Cela m'a presque surpris lorsque j'ai lu le rapport. Depuis que je suis conseiller dans cette salle, je vois régulièrement mes collègues qui pointent l'endettement de la Ville, et chaque fois, vous taclez en nous renvoyant au temps où nous étions à votre place. D'un seul coup, cela semble urgent de désendetter. Je me suis posé un petit peu la question. Évidemment, le coût des charges de fonctionnement, en particulier les charges salariales, augmente. Nous ne pouvons que nous féliciter du fait que les salaires augmentent, et à mon avis, ils n'augmentent pas encore assez. Certes, il y a l'énergie, et je suis totalement d'accord avec le plan de sobriété énergétique que vous avez mis en place.

Cependant, je me demande s'il n'y a pas eu un manque d'anticipation – qui peut peut-être être remédié – dans la manière dont le plan MPPE (Marché de Partenariat de Performance Énergétique) a été mis en place. Maintenant, je suppose que vous devez commencer à avoir les chiffres des groupements d'entreprises avec lesquelles travaille la SPL (Société Publique Locale). Je pense que vous sentez que les loyers que va devoir payer la Ville de Dole vont être plus élevés que ce que vous pensiez. N'est-ce pas ce qui explique que vous envisagiez ce désendetter de 1 million d'euros cette année parce que vous craignez que dans les années qui viennent avant la fin du mandat, vous n'ayez à subir ces loyers importants avec ces groupements d'entreprises privées ?

En tout cas, je crois qu'il faut vraiment être vigilant dans la manière dont vont être effectués ces travaux. L'important est l'efficacité. C'est l'économie d'énergie réalisée à la fois pour le climat et pour les recettes de la commune. Puisque Monsieur LEFÈVRE citait tout à l'heure Colombes, je vais de mon côté citer Grenoble. J'ai visité cet été des rénovations d'écoles à Grenoble. Pour tout ce qui concerne les rénovations, la Ville de Grenoble a privilégié le fait de ne pas ménager l'esthétique, c'est-à-dire que ce qui compte, c'est l'efficacité énergétique. Si les tuyaux restent apparents, ce n'est pas grave, puisque cela permet de réaliser des économies. Je crois qu'il existe de nombreuses petites économies qui peuvent devenir de grosses économies dans la manière dont on met en œuvre ces économies d'énergie. Il faut donc transmettre cette philosophie à ces groupements d'entreprises qui n'auront pas forcément cette vision.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, on a cité l'énergie, les ressources humaines. Vous parlez de diminution des charges de fonctionnement. J'aimerais savoir quelle est votre marge de manœuvre, sur quoi vous comptez travailler dans cette baisse de charges de fonctionnement hors énergie et ressources humaines. Ensuite, j'ai pointé dans vos investissements un investissement qui me semble important, trop important dans ces années durant lesquelles nous essayons de faire des économies. Il s'agit des travaux sur l'avenue de Northwich à hauteur de 500 000 à 1 million d'euros. Cela me paraît considérable. Je pense qu'il faut ajourner ce type de travaux pour lesquels il n'y a pas d'urgence. Si l'on peut transférer cet argent sur d'autres postes afin d'économiser encore plus d'énergie en dehors des écoles, je crois qu'il faut le faire.

Vous avez fait le tour des quartiers, Monsieur le Maire, avec vos équipes. Il existe souvent une attente pour réparer les voiries, mais ce sont de petits travaux qu'il est important de faire évidemment. Nous n'allons pas laisser les voiries se détériorer. En revanche, je pense que dans le cadre des économies et des réorientations budgétaires, il faut ajourner ce genre de gros travaux comme ceux que vous projetez et qui dépassent 500 000 euros.

**M. le Maire :** Merci. Avez-vous d'autres interventions ? Je vais répondre à Monsieur DRUET. Je vous redonnerai ensuite la parole. Le temps passe et si nous voulons avoir des débats, nous devons aussi répondre à un certain nombre de choses.

Il y a plusieurs points. D'abord, sur la question du LED, aujourd'hui, nous ne faisons pas de rue, Monsieur DRUET, sans passer aux LED. Vous me parliez d'éclairage public et quand nous avons refait les voiries...

**M. DRUET :** Je ne parlais pas des LED, mais de la façon dont les programmations d'éclairage public auraient pu être anticipées dans ces travaux pour pouvoir arriver beaucoup plus rapidement aux 70 % de la commune. Nous aurions pu le faire avant et ne pas attendre de le faire seulement maintenant. Certains villages et certaines petites communes en France l'ont fait avant.

**M. le Maire :** D'accord. J'ai compris. Sur le fait de pouvoir couper la nuit, qu'il y ait eu ou non la possibilité technique de couper, ce qui va être effectif dans les jours qui viennent, en totalité, et je vais vous dire pourquoi nous ne serons pas à 100 %, ce que nous assumons pleinement. C'est pour des raisons de sécurité, de vidéo protection essentiellement. Pour ces raisons, ce ne sera pas 100 % de l'éclairage public de la ville. Ce n'est pas une question de mécanisme.

Ensuite, Monsieur PRAT, vous avez parlé du MPPE. D'ailleurs vous en avez déjà parlé l'autre fois. Je ne comprends pas ce qui se passe avec vous sur cette histoire de groupement d'entreprises privées. Si vous étiez en responsabilité, c'est-à-dire à ma place en tant que maire de Dole, et que vous voudriez faire des écoles, vous ne le feriez pas en régie. Ce ne sont pas les maçons, les menuisiers ou que sais-je encore, comme salariés de la collectivité qui conduiraient ces opérations de construction ou de rénovation. Oui, tout projet d'investissement se fait avec un groupement d'entreprises privées. Cela me paraît tout à fait logique, quels que soient les travaux. Concernant toujours le MPPE, vous avez évoqué des surcoûts et le fait qu'il aurait peut-être fallu faire plus tôt. Premièrement, qui pouvait savoir que les prix allaient augmenter ? Je rappelle quand même qu'ils sont dans un contexte géopolitique que personne ne maîtrise ni hier véritablement, ni aujourd'hui, et encore moins demain. Je rappelle que lorsque nous avons présenté ce dossier, vous étiez tout de même assez perplexes. Vous aviez beaucoup de questions sur la pertinence de ce programme, non pas dans le souhait de le faire, ce dont je ne doute pas, mais en tout cas sur son montage. Rassurez-vous, et c'est peut-être une contradiction avec vos souhaits, y compris vos souhaits politiques, on ne peut pas dire d'un côté qu'il faut accélérer la transition écologique et énergétique, notamment de nos bâtiments publics, et d'un autre côté, contester le programme du MPPE pour nos écoles et contester d'ailleurs l'endettement de la collectivité.

En effet, encore une fois, je vous poserais presque la question. D'une certaine manière, je vais vous la poser et apporter la réponse directement, même si vous serez bien évidemment libres de le faire et de contester la réponse que je pense que vous feriez. Il est totalement impossible de conduire et d'accélérer la transition écologique et énergétique de nos écoles par le simple budget de la Ville hier, avec 5 à 6 millions d'euros d'autofinancement bruts, comme encore moins demain avec la perte due à l'augmentation des charges. Si nous voulons faire nos écoles, je vous propose d'en faire une dans le mandat et nous attaquerons la suivante lors du mandat après, quelle que soit la municipalité, et peut-être une autre dans le courant du mandat. Il va nous falloir 10 ans pour faire la transition énergétique de nos bâtiments publics, et notamment de nos écoles, parce que le programme se situe entre 15 et 19 millions d'euros.

Bien évidemment nous allons payer des loyers en investissement et en fonctionnement, qui, dans ce qui nous arrive, connaissent une certaine augmentation, oui, mais cette augmentation est bien inférieure à l'ensemble des projets en cours. Vous savez qu'aujourd'hui, l'augmentation est environ de 20 à 25 %. Dans les projections des entreprises, nous sommes bien inférieurs, mais ce sera le sujet du prochain Conseil Municipal. Il reste encore des choses à trancher de ce point de vue. Premièrement, si nous voulons faire nos écoles et faire de la vraie écologie, pragmatique, qui vise à l'isolation de nos bâtiments et si nous voulons accélérer cela et ne pas attendre 15 ans pour le faire, nous devons le faire via ce système de Marché de Partenariat et de Performance Énergétique. C'est le point essentiel et je ne vois pas où se situe le problème que vous pourriez souligner de ce point de vue.

Concernant les deux dernières choses que vous avez évoquées, nous allons travailler sur la marge d'économies de fonctionnement en vue du budget. Nous sommes en phase d'arbitrage budgétaire et – je le dis – tout est envisageable. Cela peut être des baisses de subventions, des arrêts de politiques mises en place ou d'autres charges de fonctionnement existantes hors RH et énergie. Nous avons la nécessité de tenir compte des effets de la crise énergétique et de l'augmentation salariale. Nous devons donc faire avec ce que nous avons. J'espère pouvoir respecter, c'est un souhait, que notre épargne nette ne soit pas négative à terme. Elle l'a déjà été dans la collectivité par le passé, quelles que soient les municipalités. Cela signifie concrètement que les dépenses de fonctionnement étaient plus élevées que les recettes de fonctionnement, y compris le remboursement de nos emprunts passés. Je ne veux pas que nous arrivions à cette situation qui me semble être une mauvaise gestion, parce que finalement, nous laisserions filer les dépenses sans tenir compte de nos ressources. Là aussi, nous faisons appel à un certain bon sens.

Si nous étions situés proches de 0, ce n'est pas trop un souci, mais il ne faut pas aller trop loin dans cette logique. Après, attention, même si la situation est aujourd'hui difficile pour la collectivité, un certain nombre d'indicateurs laissent entendre que les prix de l'énergie ne pourront désormais que baisser.

Je rappelle aussi que nous avons des investissements importants qui sont menés en faveur de la transition et de la limitation des coûts énergétiques. Je pense à la deuxième chaufferie que j'ai citée tout à l'heure. Elle visera à ce que là où nous payions 50 % de gaz et 50 % d'énergies renouvelables, nous payerons 90 % d'énergies renouvelables et plus que 10 % de gaz. Tous ces éléments permettront d'aller plutôt vers une amélioration. Je reste donc tout de même confiant, mais cette année 2023 va être difficile.

Mixte) qui travaille au service de la SPL, de la part d'énergéticiens, de personnes qui interviennent dans de nombreuses situations de construction à l'échelle régionale, y compris pour des constructions à Besançon, avec la municipalité que vous connaissez. Nos services sont extrêmement impliqués. Ce ne sont pas les entreprises qui nous imposent la feuille de route. Nous définissons un cahier des charges auquel elles se plient strictement, et nous discutons avec elles. À la fin, elles ne nous imposent pas leur version et leur vision des choses. Nous choisissons, c'est-à-dire le jury de la SPL et la Commission d'Appel d'Offres qui est composée d'élus de la Ville et du Grand Dole, puisqu'il y a aussi du périscolaire, et l'agglomération et la Ville étant constitutifs de l'actionnariat de la SPL. Nous effectuons tout un travail d'études comme nous le ferions... Je vais même vous dire : nous ferions moins, parce que jamais autant nous n'avons été aussi précis, aussi explorateurs dans les moindres détails sur le chauffage, sur l'isolation, sur les bâtiments, que si nous avions pris un architecte Ville directement.

Je vous assure, et il m'est difficile d'aller plus loin pour vous convaincre, mais je peux vous dire vraiment qu'il ne s'agit pas d'un simple appel d'offres, le candidat le moins cher est pris, et c'est tout. Ce sont des heures et des heures de travail de la part de nos services, de la part des élus, qui nous ont conduits à faire un premier choix d'entreprises parmi plusieurs projets, aussi bien pour des raisons d'énergie, de type de conception, d'entrées, d'efficacité dans la déambulation des personnels et autres et de l'organisation crèche/école, notamment pour Saint-Exupéry. Non, ce n'est absolument pas « nous faisons une consultation, nous prenons le moins cher et cela se fait en deux temps trois mouvements ». Nous pouvons même vous préciser toutes les réunions de travail qui ont pu avoir lieu sur ce projet. Je rappelle tout de même que la SPL est dirigée par des élus et non par je ne sais qui. Cela nous permet d'avoir la même efficacité que si cela se faisait en direct par la collectivité. Si tel est votre point, que je ne comprenais pas jusqu'alors, d'opposition à ce programme, je pense véritablement que votre perception est tronquée.

Je rajoute quand même un point. Ayez bien conscience d'une chose : si nous n'effectuons pas ce Marché de Partenariat et de Performance Énergétique, et que par conséquent, l'investissement et l'emprunt sont faits par la SPL, dites-vous bien qu'il n'y aura pas de transition écologique et énergétique de ces bâtiments dans cette collectivité, parce que l'histoire fait – et je n'accuse personne, quelle que soit la municipalité – que notre collectivité a un endettement de 38 à 40 millions d'euros, qui est un endettement important, mais qui n'est pas non plus excessif, ni un endettement qui permet de ne rien faire. Toute la capacité de désendettement l'a montré jusqu'alors quand nous avions des ressources. Aujourd'hui, les ressources étant moindres, il faut baisser cet endettement. D'autres investissements très qualitatifs ont été réalisés pour la Ville et ils permettent d'avoir un cadre de vie, ce qui me semble être important, à Dole. Voilà sur ce point ce qu'il me semblait important de préciser.

Madame HERRMANN.

**Mme HERRMANN** : Je voudrais revenir sur le sujet de la transition écologique qui va être la grande affaire des années à venir. Vous n'avez pas parlé de la façon, dont vous comptez faire participer et mobiliser les citoyens, alors que nous savons que pour réussir cette transition, il sera nécessaire d'impliquer le plus grand nombre tant les changements à venir seront importants dans les modes de vie. Des réunions de quartier se sont tenues récemment. N'auraient-elles pas pu représenter l'occasion d'échanges, de réflexions, peut-être de recueils de propositions des habitants pour agir à leur niveau dans leur quartier ? Parce que pour le moment, dans toutes les propositions qui sont faites, tout est très vertical. Nous pourrions imaginer une transition écologique plus démocratique et participative.

**M. le Maire** : Ces remarques sont audibles. Ce n'est pas facile de faire participer la population. Il faut peut-être que nous trouvions d'autres outils et moyens de le faire. Ce n'est pas toujours simple. Ceci étant, si nous faisons participer la population, aurions-nous le même intérêt collectif qu'en Conseil Municipal, et pas d'intérêt plus particulier ou individuel ? Pour avoir participé à un certain nombre de réunions publiques et de rencontres de quartier, un ensemble de personnes raisonnent à l'échelle de la ville, d'autres à l'échelle de leur rue ou de leur quartier. Dans une ville de 24 000 habitants, nous sommes bien obligés de raisonner sur l'ensemble de la ville. Ceci étant, ce n'est pas forcément un frein à cette participation.

Ensuite, il faut avoir aussi la possibilité que les habitants aient l'ensemble des données. Ce n'est pas facile d'émettre des propositions si on ne dispose pas de toutes les données. Je rappelle que nous sortons de 14 réunions de quartier au cours desquelles nous avons pu discuter avec les personnes sur leurs attentes. Je ne vous cache pas qu'à l'issue de ces rencontres de quartier, nous ressortons avec 500 à 600 doléances dans différents domaines, et je peux vous assurer que ce n'est pas la

Néanmoins, cela reste encore à approfondir, ce que je conçois bien évidemment, et cela reste aussi à retravailler avec l'ensemble de nos partenaires.

**M. le Maire :** Bien. Madame GRUET, Madame la Députée, puis Madame JARROT-MERMET.

**Mme GRUET :** Merci, Monsieur le Maire. Pour revenir sur le rapport d'orientations budgétaires qui nous intéresse ce soir, je tenais à saluer le travail réalisé par Monsieur le Maire Jean-Baptiste GANOUX et chaque élu dans sa délégation, parce que je crois que des efforts ont été effectués pour diminuer les charges de fonctionnement. Or, il n'est pas simple, quand on est élu, de devoir toucher au cœur de nos politiques en se demandant quel arbitrage faire pour notre collectivité, tout en étant face à l'explosion des charges, comme tu as pu le présenter.

Je salue également le travail des services à nos côtés dans l'élaboration de ce rapport d'orientations budgétaires et dans l'élaboration du budget à venir. Je m'interroge sur l'augmentation de ces bases à 6,5 %. En effet, c'est nécessaire pour les collectivités, comme tu l'as rappelé, mais cela va être très impactant pour les ménages français. J'aurais souhaité que l'on applique le même effort budgétaire au niveau de l'État que ce que chaque collectivité a su faire dans les années précédentes. Nous l'avons constaté sur la diminution des charges de fonctionnement en ayant une meilleure gestion à la fois du personnel, des orientations et des choix positifs qui peuvent être effectués. Nous observons encore une fois ce paradoxe des bons élèves qui ne vont pas bénéficier du coup de pouce de l'État, parce que nous aurons été trop rigoureux dans la gestion de nos dépenses ou bien parce que le coût de l'électricité n'est pas encore assez fort dans notre collectivité pour pouvoir bénéficier de l'aide.

Je déplore encore une fois et je saurais rappeler l'importance de retravailler de nouveau avec le gouvernement pour être en capacité de continuer à mener des investissements dans chaque collectivité pour favoriser à la fois l'économie locale, mais aussi les emplois, notamment dans le BTP. Or il est important de rassurer ce secteur qu'il est important de rassurer, car nous sommes dans une sortie de crise sanitaire et nous entrons dans une crise énergétique qui va être importante. Pour autant, si les collectivités cessent d'investir, tout ce secteur sera en peine et ce seront des emplois très locaux, que nous aurons, nous, à charge de soutenir par nos investissements.

Je reviens, Monsieur PRAT, sur le fonctionnement d'une SPL. Justement, les choix politiques restent aux élus avec l'expertise des services et des techniciens à nos côtés. C'est le fondement même d'une SPL de disposer d'une compétence communale qui est, avec un choix d'élus et de politiques, avec à ses côtés des techniciens pour mener à bien les projets.

**M. PRAT :** C'est le statut juridique du MPPE que j'ai critiqué et non la SPL.

**M. le Maire :** Je vous ai répondu. Je ne vais pas revenir là-dessus. Concernant un point complémentaire que Jean-Pascal FICHÈRE a évoqué tout à l'heure et que Justine GRUET a repris à l'instant. Il existe actuellement deux dispositifs d'État pour pallier les difficultés des collectivités. Effectivement, je rebondis sur ce qu'a dit Madame la Députée : il est évident que si nous ne voulons pas que les entreprises, notamment celles qui concernent le secteur du BTP, subissent aussi des difficultés, en plus des difficultés qu'elles rencontrent déjà d'un point de vue énergétique, il y a fort intérêt que le gouvernement essaie de soutenir au mieux les collectivités qui sont donneuses d'ordre de beaucoup de chantiers. Si les grandes collectivités de notre strate et d'autres divisent par deux leur investissement, je suis assez inquiet des conséquences pour ces entreprises à un moment où le plan de relance prend fin.

Pour l'instant, nous n'entrons pas dans ces deux amortisseurs qui existent : le premier, parce que nous avons une épargne brute qui ne s'est pas assez dégradée et que nous ne sommes pas dans une situation assez difficile en 2022. Je dis au passage que c'est bien un signe de la bonne gestion de notre collectivité et des finances. J'aime autant vous dire que celles et ceux qui bénéficient d'aides aujourd'hui sont celles et ceux qui avaient déjà une situation difficile. Le deuxième dispositif est en fonction d'un prix à l'euro du kilowatt. À l'heure actuelle, il est fixé à 325 euros. Nous sommes à 299 euros, donc en dessous. Nous ne sommes donc pas éligibles à une aide qui permettrait de prendre en charge 50 % de la différence, ce qui peut représenter pour nous 200 à 300 000 euros d'aide. Tout le travail des parlementaires – en ce qui nous concerne, nous comptons sur la députée et nos sénatrices dans le passage au Parlement dans les deux Chambres – est de faire valoir le fait que ce prix actuellement proposé est trop élevé et qu'il exclut bon nombre de collectivités. Pour nous, cela a des conséquences pour l'élaboration du budget, notamment pour l'investissement, et pour le secteur du BTP. Je ne cesse de le dire au préfet de région, à la sous-préfète et à toutes et tous ceux que je vois et qui peuvent faire remonter ces informations.

**M. HAMDAOUI** : Je vais reprendre les éléments techniques qui ont été présentés pour mettre un peu en exergue ce qui me semble important. Nous vivons tous une situation difficile, que ce soit les ménages, les entreprises et les collectivités locales qui n'échappent pas à cette difficulté. Je connais cette difficulté que vous vivez. Je l'ai vécue avec la crise des subprimes de 2008-2009. Je sais que les arbitrages sont difficiles dans ce type de situation. La crise énergétique fait que nos dépenses énergétiques vont quasiment doubler. À cela ajoute le point d'indice, vous l'avez dit, la revalorisation des carrières de la catégorie C, la hausse du SMIC, le GVT. Tout cela entraîne une réduction de l'épargne nette. Je pense qu'il est important d'avoir en avant l'épargne nette, puisqu'avec l'épargne brute, nous sommes contraints de payer nos annuités. En 2021, l'épargne nette s'élevait à 2 013 000 euros, elle est prévue à 1 065 000 euros en 2022, et à 300 000 euros, donc quasi nulle en 2023.

À cela, faut-il ajouter une baisse de la DGF voulue par Madame la Députée ? Puisqu'elle nous dit qu'il faut que l'État diminue ses dépenses. Peut-être que l'État va diminuer ses dépenses sur les DGF si Madame la Députée réussit à convaincre l'État de réduire ses dépenses fortement.

Tous ces éléments que j'ai soulevés mettent la Ville dans une zone de fragilité. La réduction de l'épargne nette grève notre capacité de remboursement, évidemment. Monsieur DRUET les a cités tout à l'heure : en 2021, nous étions à 7 ans de remboursement ; et il est prévu en 2022 à 10,5 ans et en 2023, à 11 ans. Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans, comme cela est rappelé dans le rapport, mais il existe un seuil de vigilance qui est déjà activé à partir de 10 ans. Par conséquent, il y a une forte nécessité de mettre en place un plan d'économie. C'est ce que vous faites, nous n'avons pas le choix. Vous avez parlé de réduire les dépenses, nous allons plutôt dire « limiter la hausse des dépenses », ce qui serait déjà bien. Est-ce de cela qu'il s'agissait lorsque le Président nous parlait de « la fin de l'abondance » ? Je ne savais pas de quoi il s'agissait, mais peut-être est-ce de cela qu'il nous parlait : que les collectivités locales se trouvent un peu exsangues avec la situation économique que nous vivons.

Le plan d'économie d'énergie est donc nécessaire et les marges de manœuvre sont réduites, d'autant que nous ne pouvons plus activer le levier de la fiscalité, puisqu'il a déjà été activé à de nombreuses reprises depuis 2018.

**M. le Maire** : Pas ici !

**M. HAMDAOUI** : Vous avez voté une hausse de la taxe foncière entre 2018 et 2019, puis entre 2019 et 2021 avec un doublement du taux, puisqu'aujourd'hui, il est passé à 7,4 sur la ligne Agglomération. Aujourd'hui, le taux de la taxe foncière de la ville est supérieur à la moyenne de sa strate. Par conséquent, il n'est pas possible de jouer sur le levier fiscal. Les Dolois vont tout de même connaître une hausse importante de la fiscalité, puisque les bases vont augmenter d'environ 7 % comme vous nous l'avez annoncé. La hausse est donc substantielle. Cela représenterait environ 750 000 euros de recettes sur la Ville, ce qui aurait permis d'absorber la hausse des dépenses du personnel, mais évidemment pas la hausse des coûts de l'énergie. Oui, il faut mettre en place un plan d'économies drastique. C'est ce qui est fait là-dessus. Cependant, nous sommes sur des orientations politiques de votre majorité à appliquer sur notre ville. Sur la transition écologique, je trouve que le compte n'y est pas.

J'aurais bien voulu avoir quelques éléments ou des citations sur la situation que nous avons connue il y a quelques mois, sur la sécheresse et la canicule que nous avons subies. Il faudrait se demander de quelle manière nous pouvons rendre notre ville résiliente et de quelle manière nous adaptons la ville à ces changements. La transition écologique n'est pas seulement la transition énergétique, mais c'est plus vaste que cela. Par exemple, le plan LED qui se met en place a une incidence forte, Madame MIRAT, sur la biodiversité, puisqu'il s'agit d'un éclairage blanc. Or nous savons que l'éclairage blanc a une incidence sur la faune, donc sur la biodiversité. Vous avez parlé de variation de l'intensité lumineuse. C'est déjà bien si cela se fait, mais j'ai quelques craintes à terme, sur les plans LED que font toutes les Villes. De toute façon, si j'étais aux manettes de la ville, je m'orienterais sûrement vers du LED. En effet, il faut aussi en mesurer les conséquences sur la faune et sur la biodiversité.

Concernant les orientations sur la transition écologique, j'ai regardé ce que nous avons dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Je vais juste vous lire un passage d'éléments que j'aurais voulu voir figurer dans ce rapport d'orientations budgétaires. Ce sont des choses que nous avons déjà soulignées et sur lesquelles nous avons fait des propositions.

## **RAPPORT N° 4 : PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT – ZAE**

DCM 22.14.11.101

**Mme BOURGEOIS-REPUBLIQUE :** *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. La loi de Finances 2022 a modifié les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Nous avons anticipé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisqu'en 2018, nous avons voté le pacte fiscal et financier, et parmi les mesures proposées, figure le transfert de la taxe d'aménagement des Zones d'Activités Économiques (ZAE) à l'intercommunalité suite au transfert lié à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). À cette fin, il est proposé de maintenir le reversement de la taxe d'aménagement au taux de 3 %, comme cela avait déjà été voté, sur les ZAE de la ville de Dole, à savoir le Tumulus, le Défois, les Épenottes, les Mesnils Pasteur et la zone dite « portuaire ». D'autre part, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole engagera une réflexion sur le partage de la taxe d'aménagement, mais à ce jour, hors ZAE, le taux reste inchangé à 4 %.*

*Il est proposé ce soir :*

- *d'approuver le principe de reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les cinq ZAE que j'ai citées ;*
- *de maintenir sur ces cinq zones d'activité un taux de taxe d'aménagement de 3 % ;*
- *de rappeler que la mise en place d'une taxe sur le secteur des ZAE est par ailleurs sans conséquence sur les dispositions applicables à l'ensemble du territoire, notamment exonération facultative ;*
- *de noter que hors ZAE précitées, le taux applicable reste inchangé, donc 4 %.*

**M. le Maire :** *Merci pour ce rapport. Il n'y a donc pas de changement par rapport à ce que faisait l'Agglomération avec la collectivité sur cette question. Il s'agit simplement d'une adaptation aux dispositions.*

**M. HAMDAOUI :** *J'ai une question, car je ne me souviens plus. Il me semble que lorsque nous avons transféré les ZAE, une partie de la zone qui est vers le port et que nous n'avions pas transférée. Vous aviez souhaité garder la main dessus. Je crois que la zone portuaire est concernée par la délibération. Or cette zone n'est pas transférée.*

**Mme BOURGEOIS-REPUBLIQUE :** *Si, une partie est transférée.*

**M. le Maire :** *Oui, une partie est transférée et une autre partie ne l'est pas. Nous pouvons vous fournir une carte avec la délimitation, mais dans l'esprit, une partie est transférée et l'autre ne l'est pas. En fait, tout ce qui concernait les abords du futur parc urbain était conservé communal. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre, des absentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve à l'unanimité le partage de la Taxe d'Aménagement concernant les ZAE.

**M. le Maire :** *Nous poursuivons avec le rapport suivant qui devait être présenté par Mathieu BERTHAUD. En son absence, je vais le présenter.*

**Retour de Philippe JABOVISTE**

## **RAPPORT N° 5 : GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 POUR L'OPÉRATION CŒUR DE VILLE (25 RUE POINTELIN)**

DCM 22.14.11.102

**M. le Maire :** *Il s'agit d'une propriété dans la rue Pointelin sur un financement de 251 000 euros. La collectivité est sollicitée pour garantir l'emprunt de la Société Publique Locale sur l'achat de ce bâtiment. Pour faire simple, la SPL louera ce bien. Ce sont essentiellement des bureaux pour de l'activité tertiaire. La SPL percevra un loyer qui contribuera au remboursement de l'investissement. Il est surtout stratégique, car il peut donner accès à l'ensemble des Cordeliers. Nous savons la difficulté de l'accès des Cordeliers par la rue des Arènes. Étant donné qu'il y avait une opportunité, nous choisissons de pouvoir nous assurer que la Ville via sa SPL puisse maîtriser cette opportunité.*

*Il est proposé :*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution de subvention 2022 à l'association « Les Ravagés ».

**M. le Maire** : Nous passons au rapport n° 7.

**RAPPORT N° 7 : SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION « JONGLEURS ET OPÉRETTE »**

DCM 22.14.11.104

**M. LEFÈVRE** : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport est dans la suite de ce qu'a dit mon collègue. Les 10 et 11 décembre prochains, l'association « Jongleurs et Opérette » produira La Belle de Cadix à la Commanderie. Afin d'accompagner l'association dans ce projet, il est proposé de lui verser une subvention, dont le montant sera déterminé en fonction du bilan de la manifestation et dans la limite maximum de 10 000 euros. Pour aller dans le sens de ce qu'a dit Monsieur DOUZENEL, cela renverse ici le paradigme, puisque pendant très longtemps, nous votions une subvention presque préalable. Aujourd'hui, l'idée est bien de dire qu'au regard des pièces qui seront présentées après que le spectacle ait été donné, cela permet d'accompagner le seul déficit dans une limite précisée. C'est aussi tout simplement un moyen de bonne gestion et de bonne politique. J'ai pratiqué il y a quelques années dans d'autres domaines. Je trouve que c'est plutôt une bonne politique, parce que cela oblige également les associations à être sincères sur leur usage de l'argent public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention à l'association dans les conditions précisées dans la convention d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération, ce qui correspond très clairement à une garantie de déficit avec un plafond ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**M. le Maire** : Merci. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais passer aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la subvention 2022 à l'association « Jongleurs et Opérette ».

**M. le Maire** : Nous passons au rapport n° 8.

**RAPPORT N° 8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

DCM 22.14.11.105

**Mme MANGIN** : Merci, Monsieur le Maire. Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2022, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et des suppressions de postes. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 : en catégorie C, un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet ;
- de créer à compter du 31 décembre 2022, un poste de rédacteur principal de deuxième classe à temps complet en catégorie B ;
- de supprimer en conséquence les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 : en catégorie C, un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe est un poste d'adjoint technique à temps complet ;
- de supprimer à compter du 31 décembre 2022, un poste de rédacteur à temps complet de catégorie B ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

**M. le Maire** : Merci. Cela tient compte bien évidemment des évolutions, notamment de la dernière CAP. Avez-vous des questions ou des interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ou des absentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs.

**M. le Maire** : Nous passons au rapport suivant.

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver la cession à Madame et Monsieur Fation VJERDHA demeurant 14 rue de Seans à Dole, de la parcelle AN 568 d'une superficie de 26 mètres carrés moyennant le prix de 24 euros du mètre carré ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous documents y afférents.*

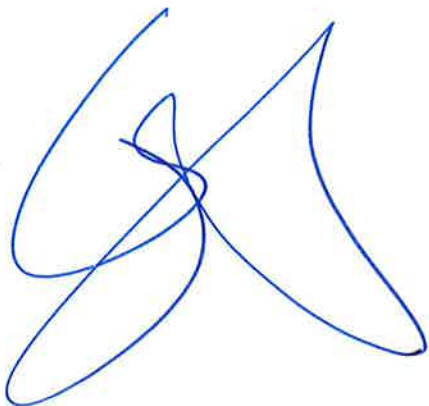
**M. le Maire** : *Merci. Il s'agit donc de la cession de cette petite bande de terrain à 24 euros du mètre carré avenue de Landon. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des voix contre ou des absentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame et Monsieur Fation VJERDHA.

**M. le Maire** : *C'est terminé. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.*

La séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,  
Jean-Baptiste GAGNOUX



La secrétaire de séance,  
Isabelle GIROD

